

URB/20322 : Demande de permis d'urbanisme pour placer 7 enseignes et construire une plateforme en bois pour faciliter l'accès aux PMR; Place Quetelet 7; introduite par Monsieur Jean-Bernard CUVELIER - HOMEGRADE A.S.B.L. Place Quetelet, 7 à 1210 Bruxelles.

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone de parcs, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que le projet déroge à l'art.39 §1 du titre VI du RRU (enseigne scellée ou posée sur le sol en zones interdite et restreinte) ;

Considérant que le projet tombe sous l'application de l'art 2.0 du PPAS 25 (volume et caractéristiques des constructions - immeubles protégés par les présentes prescriptions) ;

Vu l'avis favorable conditionnel de la CRMS du 21/09/2018 ;

Considérant la réutilisation d'un lieu hautement emblématique et patrimonial de la Commune par un organisme de services, accessible au public ;

Considérant qu'il convient, vu la configuration des lieux, de renseigner correctement les usagers amenés à se rendre sur place ;

Considérant que les enseignes prévues sont sobres et s'intègrent harmonieusement dans le parc et le bâti existant ;

Considérant la nécessité de rendre le lieu d'accueil au public (ancienne conciergerie) accessible aux PMR ;

Considérant que la plateforme en bois se situera juste à côté de l'entrée du parc ;

Considérant l'aspect massif de cette construction, qui telle de présentée ne répond pas aux exigences PMR;

Considérant la rampe pleine le long de la passerelle ;

AVIS FAVORABLE SOUS CONDITION (UNANIME)

- réduire la plateforme en bois au stricte minimum et réétudier le cheminement PMR
- placer des "U" renversés comme range-vélos et les disposer le long de la façade du pavillon plutôt que dans la pelouse